

Rapport du Président

Séance publique
du lundi 30 juin 2025
N° CD-2025-3-8-3
N° applicatif 12713

8^{ème} Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

Direction

Direction de la commande publique

EVOLUTION DU SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

Résumé : Il est proposé une évolution marginale du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables afin de renforcer l'efficacité de ses objectifs, cibler les actions les plus engageantes, et faciliter la mise en œuvre et l'appropriation par les services et partenaires.

Les articles L.2111-3 et D.2111-3 du Code de la commande publique imposent aux collectivités publiques réalisant plus de 50 millions d'euros d'achats par an, l'adoption d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER), et de rendre public tous les deux ans les indicateurs de mise en œuvre.

La Collectivité a adopté son SPASER le 19 juin 2023 par une délibération du Conseil n° CD-2023-3-8-5. Il est structuré autour de trois piliers – économique, social et environnemental – complétés d'un socle transversal, déclinés en objectifs et actions opérationnelles.

Après deux ans de mise en œuvre des orientations du Schéma, il vous est proposé de prendre connaissance d'un premier bilan. Les résultats présentés induisent une évolution mineure du SPASER pour répondre aux enjeux actuels de la politique d'achats de la Collectivité.

1- Éléments de bilan

La Collectivité est engagée dans une dynamique ambitieuse et concrète de commande publique responsable. Des réalisations emblématiques témoignent de la mobilisation des services et des partenaires en faveur de cette démarche.

Sur le plan économique, l'organisation du dernier Salon de l'achat public responsable le 11 décembre 2024 a permis de réunir plus de 400 entreprises et une centaine d'exposants, dont des acheteurs publics du territoire, dans une logique de dialogue et d'anticipation des marchés. La plateforme régionale Alsace Marchés Publics, pilotée par la Collectivité européenne d'Alsace, confirme son attractivité avec plus d'un milliard d'euros d'achats annuels et un vivier croissant d'acheteurs publics locaux (plus de 600 entités publiques), témoignant d'un ancrage solide dans le tissu économique local. Par ailleurs, les outils du

Code de la commande publique (sourcing, avances, allotissement, etc.) sont régulièrement activés pour soutenir les filières économiques locales.

Sur le plan des solidarités, l'inclusion reste au cœur de la stratégie d'achat : plus de 120 000 heures d'insertion professionnelle sont réalisées chaque année grâce à l'intégration de clauses sociales dans les marchés, en lien avec le Relais 2D ou la MEF 68. De plus, près de 4.8 millions d'euros ont été contractés avec des structures inclusives du territoire, notamment par le biais de marchés réservés favorisant l'accès à l'emploi de publics éloignés.

Enfin sur le plan environnemental, la Collectivité s'est engagée dans des pratiques exemplaires, notamment avec l'achat d'enrobés à température moyenne dans les nouveaux marchés routiers. Plusieurs expérimentations et actions structurantes ont été lancées pour répondre aux objectifs de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 : reconditionnement de mobilier scolaire à l'occasion de l'ouverture du nouveau collège d'Eckbolsheim, études sur le recyclage des matériels informatiques en lien avec l'économie sociale et solidaire, ou encore adoption d'une stratégie d'achat de véhicules de service alignée avec les exigences de décarbonation. En matière de restauration scolaire et administrative, les démarches menées avec les acteurs internes et les partenaires locaux (benchmarks, sourcing, groupes de travail) participent à l'objectif d'une alimentation de qualité, locale et respectueuse de l'environnement, en cohérence avec les principes de la loi Égalim.

2- Mise à jour du SPASER

Le présent rapport vise à approuver la mise à jour du SPASER de la Collectivité. Elle n'introduit pas de nouvelle orientation stratégique, mais propose une rationalisation du nombre d'objectifs afin de gagner en lisibilité et en efficacité. Le nombre d'actions est également revu à la baisse pour concentrer les efforts sur les actions les plus exemplaires et transversales. Les indicateurs de suivi sont adaptés afin de mieux correspondre à la réalité de l'activité de la commande publique, en intégrant à la fois des indicateurs quantitatifs de résultats et des retours d'expérience qualitatifs.

Les trois piliers structurants sont ainsi précisés dans cette nouvelle version :

- Le pilier économique promeut l'attractivité des achats publics de la Collectivité européenne d'Alsace, en renforçant les liens avec les entreprises locales (Très Petites Entreprises/Petites et Moyennes Entreprises, structures de l'Economie Sociale et Solidaire, filières sectorielles locales), en simplifiant l'accès à la commande publique et en mobilisant les outils adaptés du Code de la commande publique (sourcing, allotissement, avances, etc.).
- Le pilier des solidarités vise à conforter l'inclusion et l'égalité dans l'emploi par l'insertion de clauses sociales dans les marchés, la sensibilisation des structures de l'insertion par l'activité économique à la commande publique, le recours aux marchés réservés, et l'encouragement des entreprises à intégrer des plans de progrès en matière de lutte contre les discriminations.
- Le pilier environnemental s'attache à limiter l'impact écologique des achats publics de la Collectivité européenne d'Alsace : intégration de clauses environnementales, recours à des produits issus du réemploi, à des matériaux recyclés ou labellisés, actions pour la décarbonation de la mobilité, stratégie d'achats d'énergie et d'alimentation toujours durable, ou encore prise en compte de l'analyse du cycle de vie dans certains marchés.

Le socle transversal complète le dispositif, en accompagnant la montée en compétence des acheteurs, la mobilisation des directions, et la sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes aux enjeux d'achats responsables.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver l'évolution proposée du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables, telle que présentée en annexe au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.